

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 2, numéro 3

Mars 2002



Des événements spéciaux viennent souligner la Journée internationale de la femme et la semaine de l'élimination de la discrimination raciale

Au cours du mois de mars, une semaine vise à rendre hommage aux femmes et une autre, à favoriser l'élimination de la discrimination raciale.

Les Canadiens et Canadiennes ont célébré la Semaine internationale de la femme du 3 au 9 mars. Le thème de 2002 était *Solidaires dans l'action : femmes, droits fondamentaux et paix*.

On avertit les femmes de ne pas faire preuve de suffisance

Un des nombreux événements à avoir lieu au Manitoba s'est déroulé à l'Université de Winnipeg. Un symposium, un grand rassemblement à l'Assemblée législative et un souper au Duckworth Centre Lounge de l'Université de Winnipeg ont été suivis d'une soirée de divertissement animée par des femmes.

Beatrice Watson, l'une des membres du conseil d'administration de l'IWAM, a pris la parole au cours du souper. Elle a encouragé les femmes à ne pas faire preuve de suffisance.

« Bon nombre d'entre nous agissons comme si nous profitions déjà de l'égalité avec les hommes, comme si le mouvement féministe n'avait plus lieu d'exister, car notre objectif a déjà été atteint. Et bien j'ai de petites nouvelles pour vous, de déclarer M^{me} Watson. Nous sommes loin d'être parvenues à notre but. »

M^{me} Watson a souligné que le mouvement avait besoin de sang neuf et d'une nouvelle énergie. Elle a même suggéré que chaque femme prenne le temps d'enseigner l'histoire des femmes à une femme plus jeune. Cet événement d'une journée était le fruit des efforts concertés du University of Winnipeg Women's Centre et de la Immigrant Women's Association of Manitoba.

Suite de Journée internationale des femmes à la page 2

Le bavardoir de la Commission des droits de la personne connaît beaucoup de succès

Des élèves manitobains ont eu la possibilité, la semaine dernière, de discuter de l'intimidation avec trois invités spéciaux qui les ont rejoints dans le bavardoir de la Commission.

Le ministre de la Justice, M. Gord Mackintosh, la double médaillée olympique, Clara Hughes, et la ministre du Travail et de l'Immigration, M^{me} Becky Barrett, ont rencontré les élèves en ligne. Bien qu'aucun des invités n'avait fait l'expérience d'une session de bavardage auparavant, ceux-ci étaient très enthousiastes et après coup, ils s'entendaient tous pour dire que l'expérience avait été des plus formidables.

Suite de Bavardoir de la Commission à la page 2



Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Caricature ou discrimination? Janet Baldwin, présidente

La Commission des droits de la personne du Manitoba a récemment reçu plusieurs plaintes au sujet d'une caricature politique, publiée en juillet dernier dans un journal local, et dépeignant une personne semblant appartenir à une minorité visible qui remettait une formule de demande d'emploi au maire en disant : « Je n'ai aucune instruction, je suis analphabète, je n'ai aucune expérience mais je suis une minorité visible! », et le maire de lui répondre : « Bienvenue à bord! ». La Commission a conclu que dans ce contexte, la caricature ne contrevenait aucunement au Code, mais était tout de même inacceptable.

La législation sur les droits de la personne se fonde, entre autres, sur les valeurs consacrées par la Charte. L'une des libertés fondamentales protégées par la Charte canadienne des droits et libertés est la liberté d'expression, qui comprend la liberté de presse. Pour entrer dans les restrictions de la section 18 du Code des droits de la personne, il aurait fallu que la caricature « incite, préconise ou recommande la discrimination » sur le plan professionnel, au lieu de purement formuler une critique sur l'équité en matière d'emploi. Même si la caricature peut être interprétée comme un moyen de perpétuer des points de vue discriminatoires, le tribunal accorde une grande latitude aux caricatures politiques qui ne doivent pas être interprétées littéralement mais qui doivent être vues comme une rhétorique caractérisée par le symbolisme, l'allégorie, la satire et l'exagération.

La Commission a cependant trouvé cette caricature inacceptable. La Charte devrait contenir une clause exigeant des membres de la presse qu'ils fassent preuve de respect et de civilité dans leurs débats, plutôt que de leur permettre d'entretenir les préjugés de certains lecteurs. Les politiques peuvent se permettre de faire l'objet de caricatures politiques, mais les personnes en marge de la société ne devraient pas être ciblées. À l'approche de la semaine nationale de sensibilisation à l'Holocauste qui se tient du 7 au 12 avril, rappelons-nous que les caricatures antisémites nazies ont été un précurseur à la Kristallnacht (Nuit de cristal). Nous pouvons au moins donner notre opinion.

Journée internationale des femmes - suite de la page 1

À l'Assemblée législative, M^{me} Diane McGifford, ministre déléguée à la Situation de la femme, était l'hôte d'une réception organisée par le gouvernement et visant à célébrer cette journée. Deux cent femmes sont venues voir les affiches préparées par des organismes communautaires. Bon nombre d'affiches portaient sur des questions relatives aux femmes et à l'emploi et offraient de l'information sur l'éducation et la formation, le chômage, la garde de jour, les accidents du travail et le stress. La Commission des droits de la personne du Manitoba était sur place et distribuait des brochures sur ses séminaires, des affiches sur les droits de la personne et des feuilles d'information.

Des événements similaires ont eu lieu un peu partout dans la province.

La Semaine internationale de la femme prend racine au début du vingtième siècle, alors qu'un mouvement était mis en place pour améliorer la situation des filles et des femmes, entre autres, en leur procurant de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Chaque année, depuis 1977, le 8 mars est la journée consacrée à la célébration des droits des femmes et de la paix mondiale.

Mettons fin au racisme! Une campagne permanente

La journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale vise à commémorer la tragédie survenue en 1960, à Sharpville en Afrique du Sud, alors que 70 manifestants anti-apartheid étaient abattus par la force policière. En 1966, les Nations Unies ont tenu à commémorer cet événement en faisant du 21 mars la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Chaque année, la campagne canadienne « Mettons fin au racisme! » gagne en popularité et a de plus en plus d'impact. Thompson, au Manitoba, qui est probablement l'une des communautés les plus actives et novatrices de la province, organise diverses activités au cours de la semaine du 16 au 22 mars.

Cette année, l'événement annuel a commencé par une annonce du maire, M. Bill Comaskey, qui a proclamé la semaine du 16 au 22 mars 2002, « Semaine de l'élimination de la discrimination raciale » dans la ville de Thompson. Les diverses activités organisées comprenaient un concours artistique à l'intention des élèves. Le concours était parrainé par le Race Relations Committee et un total de 1 000 \$ en bourses a été versé.



Bavardoir de la Commission - suite de la page 1

« C'est un bon moyen pour le gouvernement de connaître l'opinion des gens », a déclaré M. Mackintosh, qui a ajouté que les jeunes se sont avérés très intéressés par la question et ont très bien participé.

Clara Hughes a été très populaire dans le bavardoir. Les élèves lui ont demandé pourquoi la question de l'intimidation lui est chère et quels conseils elle donnerait aux jeunes victimes d'intimidation. Elle a répondu que l'intimidation est un problème sérieux et a suggéré ce qui suit aux jeunes victimes d'intimidation : « Gardez la tête haute et, avant tout, parlez-en à une personne en qui vous avez confiance. »

Lorsqu'on lui a demandé s'il est bien d'intimider une personne intimidatrice, M^{me} Barrett a répondu ce qui suit : « Je ne pense pas qu'intimider une personne qui vous intimide est la solution. Vous avez le droit de vous défendre, mais je crois qu'il est important de traiter les autres comme vous voudriez être traité. »

D'autres invités spéciaux se joindront aux discussions du bavardoir, notamment le dramaturge, Ian Ross, aussi connu sous le nom de Joe from Winnipeg, et Andrea Henry, du groupe populaire, Sugar Jones

La Commission des droits de la personne du Manitoba encourage les écoles à faire du bavardoir un outil d'apprentissage sur les droits de la personne au Manitoba. Un spécialiste des droits de la personne peut se joindre aux élèves dans le bavardoir, sur demande.

Pour voir une transcription des sessions de bavardage, rendez-vous sur le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba à www.gov.mb.ca/hrc, suivez les liens jusqu'au bavardoir sur l'intimidation, et cliquez sur archives.

Nouveau!

Rencontrez le personnel de la Commission des droits de la personne du Manitoba dans le cadre d'une visite informelle sans rendez-vous.
Endroit : Aboriginal Centre Law Office
181, avenue Higgins, bureau 409, Winnipeg
Heure : Le troisième jeudi de chaque mois, de 9 h à 14 h
Personne-ressource : 985-5230

Prix pour la création de milieux accessibles

Le Mayor's Access Advisory Committee et plusieurs groupes communautaires se sont lancés dans une nouvelle initiative, soit la Winnipeg Business Accessibility Award Initiative. Ce prix vise à sensibiliser la population à l'importance de l'accessibilité dans la ville de Winnipeg qui contribue à rendre la vie des personnes ayant un handicap plus juste, sécuritaire, aisée et abordable.

Les projets pouvant faire l'objet d'un prix comprennent toute propriété ayant subi un aménagement spécial pour répondre aux besoins des différentes catégories de personnes qui s'y rendent en visite, pour travailler, pour s'y divertir ou pour y vivre. Le prix sera remis à des entreprises, ou à des concepteurs participant à des projets actuels, qui auront créé un milieu facile d'accès.

Les créateurs des projets gagnants se verront remettre le Winnipeg Business Accessibility Award dans le cadre d'une cérémonie officielle, organisée par la Ville de Winnipeg et l'Association canadienne des paraplégiques du Canada, qui se déroulera en juin 2002. La date limite de présentation des candidatures est le 29 avril 2002.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Mayor's Access Advisory Committee, au 510, rue Main, Council Building, Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9.

Courriel : jredmond@city.winnipeg.mb.ca

Téléphone : (204) 986-8345

ATS : (204) 261-7424

Télécopieur : (204) 275-2720

Semaine de sensibilisation à l'Holocauste Du 7 au 12 avril 2002

Le programme de 2002 comprendra :

Service commémoratif annuel et cérémonie de changement de nom de rue à la B'nay Abraham Synagogue (le dimanche 7 avril à 11 h)

« Unto every Person There is a Name » du B'nai Brith Canada à l'Assemblée législative le Yom ha-Choah (le mardi 9 avril à 9 h);

proclamation de la Journée de l'Holocauste et service commémoratif annuel au monument de l'Holocauste dans les jardins de l'Assemblée législative le Yom ha-Choah (le mardi 9 avril à midi);

Émission « Kallah » du RJCC avec M^{me} Ruth Gruber (télédiffusée) (le mardi 9 avril en soirée).

Pour obtenir plus de renseignements, composez le 477-7423.